

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'UTILISATION DE LA MARQUE

Année : 2022



Je soussigné (e) Mme M.

Représentant l'exploitation /de l'entreprise ci-contre :

souhaite utiliser la marque collective française « + de 17 dans nos Assiettes ».

INFORMATIONS DEMANDEURS

Nom ou raison sociale de l'exploitation/de l'entreprise :

.....
.....

Numéro SIRET :

Adresse **du siège social** de l'exploitation / de l'entreprise si différente de celle de l'entreprise :

.....
.....

Téléphone : .../.../.../.../..... Mail :

Site internet : Page Facebook :

Nom et prénom du responsable de l'exploitation / de l'entreprise :

Téléphone : .../.../.../.../..... Mail :

Nom et prénom de la personne à contacter pour cette demande (si différents du responsable) :

.....Fonction :

Téléphone : .../.../.../.../..... Mail :

CONTACTS et retour de votre demande **PAR MAIL** :

Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime :

- Marianne COMBES : 07 60 84 38 72
marianne.combes@charente-maritime.chambagri.fr

ou

- Chantal HUTTEAU : 06 78 87 42 27
chantal.hutteau@charente-maritime.chambagri.fr

OU

Pour le retour de votre demande **PAR COURRIER** :

Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
2 Avenue de Fétilly,
17000 La Rochelle

Je souhaite bénéficier de la marque « + de 17 dans nos assiettes » pour les produits suivants :

Produits <u>bruts</u> : fruits et légumes, champignons, algues.....	page 2
Saliculture, œufs	page 3
Lait, miel	page 4
Viande bovine, viande porcine	page 5
Volailles non grasses, palmipèdes gras	page 6
Viande caprine, lapin	page 7
Escargots, autres produits	page 8
Produits <u>transformés</u> :	page 9

Produits bruts: fruits et légumes, champignons, algues.....

Les **PRODUITS BRUTS** doivent provenir **exclusivement** :

- *D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe*

et

- *De parcelles situées en Charente-Maritime*

N.B : *Des cas particuliers seront étudiés par le comité d'agrément.*

Nom du produit commercialisé	Département parcelles de production	Si production hors 17, préciser la raison. Des justificatifs vous seront demandés lors de l'instruction
<i>Ex : fraise gariguette / fraise cirafine /tomate cœur de bœuf</i>	17	

Produits bruts issus de la saliculture

Les SELS ET DERIVES doivent provenir **exclusivement** :

- D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe

et

- D'aires saunantes situées exclusivement en Charente-Maritime

Nom du produit commercialisé	Département parcelles de production	Si production hors 17, préciser la raison. Des justificatifs vous seront demandés lors de l'instruction
Ex : fleur de sel		

Produits bruts œufs

Les ŒUFS doivent provenir **exclusivement** :

- D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe

et

- De bâtiments d'élevage situés exclusivement en Charente-Maritime

Nom du produit commercialisé	Département du /des lieux de ponte	Si production hors 17, préciser la raison. Des justificatifs vous seront demandés lors de l'instruction

Produits bruts Lait

Le lait doit provenir **exclusivement** :

- D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe

et

- De cheptels situés exclusivement en Charente-Maritime

Nom du produit commercialisé	Département du cheptel	Si production hors 17, préciser la raison. Des justificatifs vous seront demandés lors de l'instruction

Miels

Les miels doivent provenir **exclusivement** :

- D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe

et

- De ruchers situés exclusivement en Charente-Maritime

Nom du produit commercialisé	Département où sont les ruchers	Si production hors 17, préciser la raison. Des justificatifs seront demandés lors de l'instruction

Le Département et la Chambre d'agriculture sont susceptibles de demander les justificatifs concernant la durée d'élevage et l'origine des animaux.

Viande bovine

LA VIANDE BOVINE doit provenir **exclusivement** :

- D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe

et

- D'animaux élevés sur des exploitations situées exclusivement en Charente-Maritime

N.B : - Si l'animal n'est pas né sur l'exploitation, il est né en France et a passé les deux derniers tiers de sa vie sur la ferme.

- Des cas particuliers seront étudiés par le comité d'agrément.

Nom du produit commercialisé	Département de naissance	L'animal a passé les deux derniers tiers de sa vie en 17 (Oui/Non)	Département d'abattage

Viande porcine

La VIANDE DE PORC doit provenir **exclusivement** :

- D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe

et

- D'animaux élevés sur des exploitations situées exclusivement en Charente-Maritime

N.B : Si l'animal n'est pas né sur l'exploitation, il est né en France et passe au moins 16 semaines sur la ferme

Nom du produit commercialisé	Département de naissance	L'animal a passé au moins 16 semaines sur la ferme (Oui/Non)	Département d'abattage

Volailles non grasses

Les VOLAILLES doivent provenir **exclusivement** :

- D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe

et

- D'animaux vivants sur des exploitations situées exclusivement en Charente-Maritime

N.B : Si l'animal n'est pas né sur l'exploitation, il est né en France et est introduit sur la ferme à moins de 5 semaines et à moins de 8 semaines pour les chapons

Nom du produit commercialisé	Département de naissance	L'animal a passé 5 semaines sur la ferme pour les poulets et 8 semaines pour les chapons (Oui/Non)	Département d'abattage

Palmipèdes gras

Les CANARDS OIES GRASSES agréés doivent provenir **exclusivement** :

- D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe

et

- D'animaux gavés sur des exploitations situées exclusivement en Charente-Maritime

Nom du produit commercialisé	Département de naissance	L'animal a été gavé sur l'exploitation (Oui/Non)	Département d'abattage

Viande caprine

La VIANDE CAPRINE doit provenir **exclusivement** :

- D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe

et

- D'animaux vivants sur des exploitations situées exclusivement en Charente-Maritime

Nom du produit commercialisé	Département de naissance	L'animal a été élevé sur l'exploitation (Oui/Non)	Département d'abattage

Lapins

Les LAPINS doivent provenir **exclusivement** :

- D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe

et

- Etre élevés sur des exploitations situées exclusivement en Charente-Maritime

Nom du produit commercialisé	Département de naissance	Si l'animal n'est pas né sur l'exploitation il a été introduit à moins de 5 semaines (Oui/Non)	Département d'abattage

Escargots

Les ESCARGOTS agréés doivent provenir **exclusivement** :

- D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe

et

- D'animaux vivants sur des exploitations situées exclusivement en Charente-Maritime

N.B : Des cas particuliers seront étudiés par le comité d'agrément.

Nom du produit commercialisé	Département de naissance	Si l'animal n'est pas né sur l'exploitation, il est introduit à moins de 4 semaines (Oui/Non)	Département d'abattage

Autres produits bruts

Les PRODUITS BRUTS agréés doivent provenir **exclusivement** :

- D'exploitations agricoles dont le siège social est en Charente-Maritime ou dans un département limitrophe

et

- D'animaux vivants sur des exploitations situées exclusivement en Charente-Maritime ou de parcelles du département. Des cas particuliers seront étudiés par le comité d'agrément.

Nom du produit commercialisé	Département de naissance ou de production	Département d'abattage

ENGAGEMENTS DE L'OPERATEUR



Afin de bénéficier de la marque

- J'atteste sur l'honneur être en conformité avec mes obligations sanitaires et réglementaires.
- Je m'engage à :

- être en capacité d'assurer la traçabilité de mes produits et d'en attester l'origine,
- ne pas effectuer d'achat / revente pour les produits sur lesquels je demande l'obtention de la marque
- accepter tous contrôles réalisés par le Département de la Charente-Maritime ou tout autre organisme mandaté par le CD 17 pour les faire, visant à s'assurer de la bonne utilisation de la marque,

et tenir à disposition des personnes mandatées pour les contrôles tous les éléments nécessaires à leur bonne réalisation,

- apposer la marque « + de 17 dans nos assiettes » sur l'ensemble de mes produits pouvant en bénéficier et d'en respecter la charte graphique. Le respect de la charte graphique de la marque concerne également tous les supports que je serai amené à utiliser, autorisés dans la charte de la marque.

- Je reconnais que je suis seul responsable de la qualité, notamment sanitaire, de l'ensemble des produits sous la marque « + de 17 dans nos assiettes » que je commercialise.
- Je prends acte que la responsabilité du Département de la Charente-Maritime ne pourra pas être engagée en cas d'une mauvaise application ou interprétation de la charte d'utilisation de la Marque, de ma part.
- Je reconnais avoir pris connaissance des mentions en rapport avec le traitement des données personnelles conformément à la RGPD

Je sollicite auprès du Département de la Charente-Maritime le droit d'utiliser la marque « + de 17 dans nos assiettes » dans le strict respect de sa charte d'utilisation dont j'ai pris connaissance.

Je souhaite référencer mon activité de vente directe sur le site départemental Manger 17 : catalogue en ligne qui a pour objectif de valoriser les producteurs en circuits courts du département et leurs points de vente. NB : En adhérant à la marque, vous bénéficiez gratuitement d'une valorisation privilégiée sur le site, incluant une interview et la réalisation de photos.

Fait à :

Le/..... /

Nom et prénom du signataire, signature et cachet de l'entreprise (si envoi papier)

**L'obtention de la marque Plus de 17 dans nos
assiettes****Objet du traitement de données****Base légale et finalités :**

Le traitement "obtention de la marque Plus de 17 dans nos assiettes" est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci; (article 6-b du RGPD).

La finalité principale du traitement est de délivrer et suivre une marque certifiant l'origine « Charente-Maritime », fournie aux producteurs locaux et aux artisans transformateurs pour un ou plusieurs produits, conformément au règlement d'usage de la marque.

Les sous-finalités du traitement sont :

- Instruire les demandes en lien avec la chambre d'agriculture
- Présenter les dossiers au comité d'agrément (constitué par le Département, la chambre d'agriculture, la chambre des métiers et de l'artisanat et la DDPP)
- Visiter et contrôler les détenteurs de la marque sur le respect de ses règles d'usage
- Promouvoir de la marque y compris par des reportages par tout canal (presse - site institutionnel - Facebook...) sur les producteurs/transformaters
- Etablir des statistiques destinées à l'évaluation de la politique agricole et de l'action

L Données traitées :**Catégories de données traitées**

1. **Etat-civil, identité, données d'identification, images** : Identité nom prénom du représentant de l'exploitation/entreprise, téléphone - mail.

2. **Vue professionnelle** : N° SIRET de l'exploitation/entreprise, Page Facebook (en lien avec l'exploitation), Site internet

3. **Autres données à préciser** : Type du produit à identifier par la marque et ensemble des matières premières utilisées pour les produits transformés et toute pièce justificative permettant de vérifier la faisabilité du dossier

Personnes concernées

Les catégories de personne concernées par l'obtention de la marque plus de 17 dans nos assiettes sont :

- les agriculteurs conformes aux exigences du cahier des charges de la marque
- les transformateurs conformes aux exigences du cahier des charges de la marque
- les points de vente conformes aux exigences du cahier des charges de la marque

Destinataires des données

Catégories de destinataires

- Interne : Service instructeur de la Direction Environnement Mobilité du Département de la Charente-Maritime, Services instructeur de la Chambre d'agriculture et membres du Comité d'Agrément

Transferts des données hors UE : Aucun transfert en dehors de l'Union Européenne n'est réalisé.

Durée de conservation des données

Les données sont conservées :

- En base active :

Pour les dossiers de candidature validés : durant le temps de l'utilisation de la marque - soit 3 ans

Pour les dossiers de candidature refusés : 1 ans

- En archivage intermédiaire :

Pour les dossiers de candidature validés : 5 ans

Pour les dossiers de candidature refusés : 1 ans

Sécurité

Les données à caractère personnel que nous collectons sont saisies et traitées dans des systèmes informatiques placés sous la responsabilité du Département

Les moyens techniques mis en œuvre respectent les meilleures pratiques de sécurité en vigueur notamment celles énoncées par les autorités compétentes.

Seuls les personnels habilités peuvent avoir accès à vos données. Ils sont soumis à des obligations imposées par notre politique interne en la matière.

Vos droits sur les données vous concernant

Conformément au cadre juridique sur la protection des données en vigueur (RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée) selon le fondement juridique de l'article 6-b du RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, rectification, effacement, portabilité et limitation du traitement vous concernant.

Exercer vos droits

Le délégué à la protection des données (DPD) du Département est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

Contactez le DPD par voie électronique : dpd@charente-maritime.fr

Contactez le DPP par courrier postal : Département de la Charente-Maritime A l'attention du Délégué à la protection des données – 85 bd de la République – Cs60003 – 17076 La Rochelle cedex 9

Réclamation (plainte) auprès de la CNIL

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr).